



Séance du 23 janvier 2025

N° 2025_01

Nomenclature acte : 5.3.4

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 14
Démissionnaire : 3
Présents : 9
Représentés : 4

Votes pour : /
Votes contre : /
Abstention : /

L'An deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-sept janvier deux-mille-vingt-cinq, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente du CCAS.

Présents : A. BULLET, A-M. MERCADIER, N. SAUCY, G. REIGADA, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, F. BROUSSE, S. LE BEUZE

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET), Z. KEFIFA (par G. REIGADA), P. KATHOLA (par J-Y. SOMMIER), M. LAGARDE (par M. FORNIER)

Absents excusés : D. LAFON

Démissionnaires : J. LECLERCQ, D. DELATTRE, E. CATON

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7 à R.123-17,

VU la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant fixation du nombre des membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

VU la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection des membres représentant la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu la délibération du conseil d'administration du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Danielle DELATTRE en qualité de membre nommé du conseil d'administration

VU la lettre de démission de Mme Danielle DELATTRE, représentante de l'UNAFAM au sein du conseil d'administration, reçue en date du 10 janvier 2025

VU la proposition faite de nommer en remplacement de Mme Sophie ABGRALL également membre de l'association UNAFAM.

VU l'arrêté AR2022_26 du Maire en date du 28 juin 2022 portant désignation des membres nommés par le Maire au sein du conseil d'administration du CCAS,

VU l'arrêté AR2025_15 du Maire en date du 23 janvier 2025, portant désignation des nouveaux membres nommés par le Maire, au sein du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT que le Maire est Président de droit du CCAS,

CONSIDERANT que les autres membres du CCAS sont désignés par le Maire parmi les membres de société civile et conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

PREND ACTE

Article 1 : de la désignation par le Maire en tant que membres du conseil d'administration de :

- Mme Sophie ABGRALL, représentante de l'UNAFAM,

Article 2 : cette nomination est effective jusqu'au renouvellement du conseil d'administration prévu en 2026.

Article 3 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

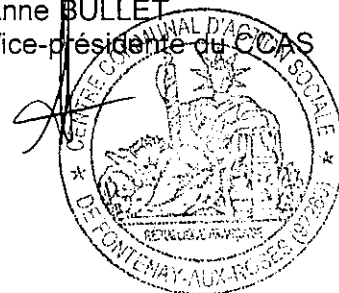
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le **29 JAN. 2025**

POUR EXTRAIT CONFORME

Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire comme en réception
en Préfecture le **29 JAN. 2025**
Publication/Affichage le **29 JAN. 2025**

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS